

# Communauté d'Agglomération **LISIEUX NORMANDIE**

## COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 22 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-deux février, à dix-neuf heures trente, les conseillers communautaires de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie se sont réunis, en la salle Canada au Parc des Expositions de Lisieux sur convocation de Monsieur François AUBEY, Président, envoyée le seize février deux mille dix-huit et affichée au siège de la Communauté d'Agglomération à compter du même jour.

**Membres en exercice : 132**

### **Présents :**

MME AGIS MARIE-JEANNE, MME ANGEE FRANCINE, M. AUBEY FRANÇOIS, M. AUBRIL BERNARD, MME BACQ DE-PAEPE CHRISTELLE, M. BALLOT SYLVAIN, M. BARON-LEROY JACKY, M. BAUCHET ROLAND, M. BEAUJAN PATRICK, M. BENARD JEAN-CLAUDE, MME BENOIST JOCELYNE, MME BEROUNSKY MICHELE, MME BISSON ELISABETH, M. BLIN FRANÇOIS, MME BRETON FRANCOISE, M. BRETTEVILLE MICHEL, M. BRIARD JOHNNY, M. BROISIN-DOUTAZ BERNARD (suppléante MME HOUSSAYE HUGUETTE), M. CHAMPION BERNARD, M. CHARBONNEAU BENOIT, MME CHARBONNIER MAGGY, M. CHARLES XAVIER, M. CLERADIN PAUL, M. COOL ETIENNE, M. CORU MICHEL, M. DE BOEVER ANTOINE, M. DE LA CROUEE DANIEL, M. DE MENEVAL CHRISTIAN, M. DECOURTY CHRISTIAN, M. DELOZIER JOËL, M. DESMONTS JEAN-LOUIS, M. DIVERT JEAN FRANCOIS, M. DORIO BERNARD, MME DROUET MIREILLE, M. DUBOIS DENIS, M. DUTOT ALAIN, MME ERNOULT STEPHANIE, MME FROMAGE FRANÇOISE, M. GALLET JEAN-PIERRE, M. GALLET PASCAL, M. GALLIER JEAN-PIERRE, MME GARMOND MARIELLE, M. GASNIER BERNARD, M. GILAS FRANÇOIS, MME GIRARDIN EVELYNE, M. GOUJON DENIS, MME GRENON HUGUETTE, M. GUILLEMOT PHILIPPE, MME HAMELIN BRIGITTE, M. HÉNOUILLE GERARD, MME HERMILLY BEATRICE, MME HOULLEMARE SYLVAIN, M. JAMES MARCEL, MME JOUVIN NOËLLE, M. JULIEN MICHEL, M. LALLIER DIDIER, MME LE BARBIER EVELYNE, MME LEBARON GENEVIEVE, MME LEBARON MONIQUE, M. LÉBOUCHER BRUNO, M. LECOMTE JEAN-PIERRE, MME LECOURT CORINNE, M. LEGOUVERNEUR FREDERIC, MME LEROY ISABELLE, M. LOUIS GERARD (*suppléant M. CHRETIEN JACQUES*), MME MACREZ EVELINE, M. MAILLE ANTOINE, MME MALHERBE COLETTE (*suppléant M. RENCUROS PATRICK*), M. MARIE ALAIN, M. MARIE SERGE, M. MASTROTOTARO HUBERT, MME MAYMAUD VERONIQUE, M. MESLON PHILIPPE, M. MIGNOT ALAIN, M. MOREL EMMANUEL, M. MORIN JEAN-MARIE, M. MOUNIER PIERRE, M. NOYEAU DENIS, M. PELLERIN DIDIER, M. PERTHUIS JEAN-PIERRE, M. PITARD MICHEL, M. PITARD-BOUET HUBERT, M. POUTEAU DENIS, M. RATEL PHILIPPE, MME REQUIER CLAUDINE, MME RESSENCOURT MICHELE, M. RIGUIDEL JEAN-CLAUDE, M. ROUGET DANIEL, M. SALLES JEAN-PAUL, MME SADY CATHERINE, M. SAINT MARTIN JEAN-PAUL, MME SEVESTRE ANNICK, M. SOETAERT PHILIPPE, M. SOULBIEU JEAN PAUL, MME STALMANS MARIE-THERESE, M. TARGAT DANY, M. TERRIER PASCAL, M. THILLAYE EMMANUEL, M. TOUGARD SERGE, M. VACHER PHILIPPE, M. VACQUEREL GERARD, MME VERSAVEL LEA, M. VIGAN PHILIPPE, M. VREL JOËL, MME WASSNER GENEVIEVE.

**Excusés :** M. MAUDUIT DIDIER ; M. BOISNARD ERIC ; MME DUTOT DEBORAH (pouvoir à M. DUTOT ALAIN) ; M. DAUFRESNE GILBERT ; M. BEAUDOIN GERARD ; M. CAFFIAUX LAURENT ; M. LEPAGE ROGER (pouvoir à MME WASSNER GENEVIEVE) ; M. JEHANNE DANIEL (pouvoir à MME GARMOND MARIELLE) ; MME ASSIRE MARTINE (pouvoir à M. BRIARD JOHNNY) ; M. BUHOT PATRICK (pouvoir à M. LECOMTE JEAN-PIERRE) ; M. JAMBU YVES (pouvoir à MME LECOURT CORINNE) ; M. LE CHEVALIER WENCESLAS (pouvoir à MME CHARBONNIER MAGGY) ; M. MERCIER PAUL (pouvoir à M. AUBRIL BERNARD) ; MME POYNARD ARIANE (pouvoir à MME BRETON FRANCOISE) ; MME RAYNAUD ISABELLE ; MME HENRY PATRICIA (pouvoir à M. JULIEN MICHEL) ; M. LEMARCHAND XAVIER ; M. YONNET RENE ;

M. GUILLOT ALAIN (pouvoir à MME BENOIST JOCELYNE) ; M. LAUNAY GERARD (pouvoir à M. AUBEY FRANCOIS) ; M. PIETTE JEAN-LOUIS ; M. LAMBERT GERMAIN ; M. SERVY JEAN-LOUIS (pouvoir à MME GIRARDIN EVELYNE) ; M. DAIGREMONT MICHEL (pouvoir à MME VERSAVEL LEA) ; M. LACOUR CLAUDE (pouvoir à M. PITARD-BOUET HUBERT) ; M. MARIE JACKY (pouvoir à M. MARIE ALAIN) ; M. AUNAY MARC (pouvoir à M. GOUJON DENIS).

**Secrétaire de séance** : Madame Michèle BEROUNSKY

M. AUBEY accueille et souhaite la bienvenue à Mesdames et Messieurs les élus venant des communes de CAMBREMER, MONTREUIL EN AUGÉ, NOTRE DAME D'ESTREES-CORBON, NOTRE DAME DE LIVAYE, SAINT LAURENT DU MONT et SAINT OUEN LE PIN.

Il appelle Annick SEVESTRE, Xavier CHARLES, Geneviève LEBARON, Monique LEBARON, Germain LAMBERT, Béatrice HERMILLY et Paul CLERADIN et déclare les installer en qualité de conseiller communautaire pour leur commune respective.

Il adresse une pensée plus particulière pour les conseillers communautaires qui n'ont pas été renouvelés souvent par choix mais qui restent membres des commissions, à savoir :

Gilbert GODEREAUX, Josette LAMIDEY, Serge RETOUR, Christine ANNOOT, Charles DESCHAMPS, Philippe DESFORGES, Christiane DORLEANS, Christian ANNE, Alexandra PETIT, Jean-Claude BEAUVISAGE et Daniel BESCON.

M. AUBEY fait l'appel pour ouvrir la séance.

Mme Véronique MAYMAUD demande à M. le Président de prendre la parole.

Mme Véronique MAYMAUD fait savoir qu'elle a reçu une lettre de M. François AUBEY aux termes de laquelle il lui demande de faire connaître sa volonté de poursuivre sa mission en qualité de vice-présidente en charge de l'Action sociale.

Mme MAYMAUD explique qu'elle n'a pas participé aux conseils communautaires et aux réunions de bureau du fait de problèmes de santé mais qu'elle était présente aux inaugurations et à certaines réunions de travail.

Avant de répondre, M. AUBEY demande à l'assemblée s'il y a des réactions.

Mesdames BRETON, LECOURT, CHARBONNIER ET ASSIRE, Messieurs GUILLEMOT et Serge MARIE expriment leur soutien.

Monsieur AUBEY précise que comme il s'y était engagé auprès de Mme MAYMAUD, il a assumé les fonctions liées à sa vice-présidence en son absence.

M. AUBEY précise qu'il a été interpellé durant les derniers mois par plusieurs membres du bureau et du conseil communautaire sur l'absence de Mme Maymaud et sur sa volonté par ailleurs de s'engager sur un poste de vice-présidente au conseil départemental. Il précise qu'il a donc fait parvenir un courrier fin janvier à Mme Maymaud lui demandant de clarifier sa position auprès de la collectivité.

M. AUBEY et Mme MAYMAUD s'accordent pour se rencontrer.

Après ces échanges, M. AUBEY reprend l'ordre du jour de la séance.

#### **1. VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2017**

M. le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à formuler sur le compte rendu de la séance du 14 décembre 2017.

Aucune observation n'étant émise, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

#### **2. VALIDATION DES DECISIONS DU 8 DECEMBRE 2017 AU 13 FEVRIER 2018**

M. le Président demande à l'assemblée si les décisions adoptées entre le 8 décembre 2017 et le 13 février 2018 font l'objet d'observations.

Mme LECOURT demande des informations complémentaires sur la décision 18.00011 sur l'accord-cadre signé avec CAP Avenir Pays d'Auge pour un montant de 99 762,00 €. Il est répondu que l'accord-

cadre reprend les pratiques antérieures exercées par St Pierre en Auge et concerne l'entretien du PSLA et la collecte des déchets.

M. BRIARD demande des éclaircissements sur la décision 18.0008 portant sur le marché « Fourniture de carburants pour la CA Lisieux Normandie ». Il souligne l'intérêt de faire travailler les stations de service locales. Il est répondu que cet avenant concerne un marché conclu par Lintercom d'une part, et d'autre part qu'il s'agit de fourniture de carburant pour les véhicules de collecte des déchets ménagers. Il est précisé que les pleins des citernes se font au plus près des zones de collecte.

Mme LEROY fait remarquer que le montant des décisions 17.0275 et 17.0276 est identique. Il est répondu qu'il s'agit d'une erreur matérielle.

### **3. RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

Le Président installe les conseillers communautaires.

Le Conseil Communautaire prend acte de la nouvelle recomposition.

### **4. EXERCICE BUDGETAIRE 2018 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

M. SOULBIEU commente le rapport d'observations budgétaires présenté sous la forme d'un diaporama.

Au cours de la présentation, sont intervenus M. AUBEY, M. TOUGARD, M. THILLAYE, M. VACQUEREL, M. LE GUEN et M. CHARLES.

### **5. ACTE FONDATEUR – ADHESION AU POLE METROPOLITAIN CAEN METROPOLE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS**

M. AUBEY expose le projet de délibération.

Il présente la liste des délégués titulaires et suppléants qui siégeront au comité syndical du Pôle Métropolitain.

Le projet de délibération, joint à la convocation, est complété par la désignation des délégués titulaires et suppléants.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

M. THILLAYE demande à M. AUBEY que les comptes rendus des actions soient effectués plusieurs fois dans l'année.

M. AUBEY en prend bonne note.

### **6. ACTE FONDATEUR – NORMANDIE ATTRACTIVITE – ADHESION**

M. AUBEY expose l'intérêt d'adhérer à l'association Normandie Attractivité.

Le projet de délibération, joint à la convocation, est soumis aux voix sans modification.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **7. AMENAGEMENT DE L'ESPACE – REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PAYS DE LIVAROT – ARRÊT DE PROJET ET BILAN DE LA CONCERTATION**

M. TARGAT donne lecture du projet de délibération joint à la convocation.

Soumis aux voix, le projet de délibération est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**8. AMENAGEMENT DE L'ESPACE – PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PAYS DE LIVAROT – MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 – MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**

Mme LEROY présente le projet de délibération joint à la convocation.

Soumis aux voix, le projet de délibération est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**9. DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE – PLAN VELO – LIAISON DOUCE – VOIE VERTE ENTRE LISIEUX – PONT-L'ÉVÊQUE – ETUDE DE FAISABILITE - CONVENTION DE GROUPEMENT ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR SIEGER A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT**

M. CHARBONNEAU donne lecture du projet de délibération et explique l'intérêt d'adhérer au groupement de commandes.

M. AUBEY demande la nomination de membres titulaire et suppléant pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes issu de la commission d'appel d'offres. Soumis aux voix, le projet de délibération, joint à la convocation, est adopté à l'unanimité.

Sont désignés, à l'unanimité, en qualité de membre titulaire Monsieur Jean-Pierre GALLET et, en qualité de membre suppléant Monsieur Didier LALLIER pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

Une question est posée sur la proratisation du remboursement des frais liés à la procédure au nombre de communes prévue dans la convention. Il est expliqué pourquoi la Communauté de Communes de Blangy Pont l'Évêque Intercom participera à hauteur de 70% et la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie à 30%. Sur le parcours Pont l'Évêque-Lisieux, 10 communes sont sur le territoire de Blangy Pont l'Évêque et 3 sur le territoire de l'agglomération.

La Communauté de Communes de Blangy Pont l'Évêque Intercom est désignée coordonnateur parce que les communes de BPI sont majoritaires sur le parcours.

Après avoir développé son argument, M. BRIARD demande à ce que le projet « voie verte » devienne un projet commun Pont l'Évêque et Lisieux centre.

**10. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – CONVENTION D'ETUDES AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE – SECTEUR GARE DE SAINT PIERRE EN AUGE (SOUS RESERVE DE LA FINALISATION DU PROJET DE CONVENTION)**

M. AUBEY informe que ce point est reporté au motif que l'EPFN n'a pas transmis la convention d'études.

**10bis. MOBILITES – HALTE ECO-DURABLE GARE DE ST PIERRE SUR DIVES – AVENANT N°1 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

M. LEGOUVERNEUR présente le projet de délibération et expose le plan de financement. Il s'agit de réactiver le dossier initié par St Pierre.

En l'absence de question, le projet de délibération est soumis aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**11. COHESION SOCIALE – MAISON PETITE ENFANCE DE LISIEUX – REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT - ADOPTION**

Mme MAYMAUD fait savoir qu'il s'agit de mettre en coordination les deux structures multi accueil. Elle communique les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'établissement précisant ainsi que chaque structure a son propre règlement intérieur et son projet d'établissement.

En l'absence de question, le projet de délibération est soumis aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**12. COHESION SOCIALE – MAISONS PETITE ENFANCE DE LISIEUX ET DE LIVAROT – REGLEMENTS INTERIEURS - ADOPTION**

Mme MAYMAUD explique qu'il s'agit d'appliquer le règlement intérieur de la maison de la petite enfance de Lisieux à la maison de la petite enfance de Livarot qui a ouvert récemment. Elle indique que le taux de remplissage s'élève à 70%, les intervenants sont assez satisfaits.

Le règlement de fonctionnement est obligatoire.

En l'absence de question, le projet de délibération est soumis aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**13. COHESION SOCIALE – MAISONS PETITE ENFANCE DE LISIEUX ET DE LIVAROT – REGLEMENTS INTERIEURS DES CONSEILS DE CRECHE**

Mme MAYMAUD indique que les conseils de crèche doivent intervenir pour la fin du mois de mars. Il s'agit de définir les champs d'intervention des parents, des personnels et des gestionnaires.

En l'absence de question, le projet de délibération est soumis aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**14. COHESION SOCIALE – POLE DE SANTE D'ORBEC – ANTENNE DE ST CYR DU RONCERAY – CREATION D'UN TARIF**

M. Serge MARIE donne lecture du projet de délibération.

En l'absence de question, le projet de délibération est soumis aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**15. COHESION SOCIALE – POLE DE SANTE D'ORBEC – CREATION D'UN TARIF POUR LE STUDIO**

M. Serge MARIE donne lecture du projet de délibération.

En l'absence de question, le projet de délibération est soumis aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**16. ENVIRONNEMENT - EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION**

Mme VERSAVEL donne lecture du projet de délibération.

En l'absence de question, le projet de délibération est soumis aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**17. ENVIRONNEMENT – BIODIVERSITE - RESTAURATION DES MARES - DEMANDE DE SUBVENTIONS / AUTORISATION DE SIGNER LES CONVENTIONS AVEC LES PROPRIETAIRES / AUTORISATION DE LANCER LES CONSULTATIONS NECESSAIRES A LA REALISATION DES TRAVAUX DE RESTAURATION**

Mme VERSAVEL donne lecture du projet de délibération.

En l'absence de question, le projet de délibération est soumis aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Mme SADY demande si les endroits où se trouvent les mares ont été déterminés.

Elle fait remarquer que certaines mares à proximité de chemins pédestres méritent d'être faites de manière à ce que l'eau ne coule pas dans les chemins. Elle cite l'exemple de la commune de Meulles.

Mme VERSAVEL répond que le contrat de partenariat technique et scientifique pour la restauration des mares qui est soumis concerne des mares situées sur les communes de Montviette, Castillon en Auge et l'Oudon.

**18. ENVIRONNEMENT - CONTRATS AVEC LES ECO-ORGANISMES DES FILIERES A RESPONSABILITE ELARGIE DES PRODUCTEURS - DELEGATION DE SIGNATURE**

Mme VERSAVEL donne lecture du projet de délibération.

En l'absence de question, le projet de délibération est soumis aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**19. ENVIRONNEMENT – ADHESION A AMORCE AU TITRE DE LA GESTION DES DECHETS**

Mme VERSAVEL donne lecture du projet de délibération.

M. AUBRIL propose de désigner un titulaire et un suppléant.

Mme VERSAVEL se porte candidate pour être désignée titulaire au sein des diverses instances de l'association et propose Monsieur Alain GUILLOT en qualité de suppléant.

En l'absence de question, le projet de délibération est soumis aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Madame Léa VERSAVEL est nommée déléguée titulaire et Monsieur Alain GUILLOT délégué suppléant.

Il est précisé que la cotisation annuelle s'élève à 3 500€.

**20. MOBILITES – CONVENTION TEMPO NORMANDIE PLUS**

M. LEGOUVERNEUR donne lecture du projet de délibération.

En l'absence de question, le projet de délibération est soumis aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**21. DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

M. AUBEY fait savoir que la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie ayant dépassé le seuil des 75 000 habitants n'est plus éligible à la DETR. Cependant, elle peut solliciter de la Dotation de Soutien à l'Investissement dès lors que les actions sont inscrites au contrat de ruralité 2017-2020.

Il indique que le dossier doit être déposé avant le 19 mars prochain.

Les projets ZA CAMPAUGE sur les communes de la VESPIERE/FRIARDEL, le Pôle économique Sanchez près de la gare de LISIEUX et le plan vélo LISIEUX-ORBEC sont inscrits dans le contrat de ruralité 2018.

Il s'agit donc de solliciter de la DSIL pour permettre le financement des trois opérations au titre de l'année 2018.

Les demandes d'aide financière pour mener à terme les 3 opérations représentent globalement une enveloppe de 1 628 716,00 €.

En l'absence de question, le projet de délibération est soumis aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**22. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZA DE LA VIERGE (MOYAUX) – CESSION D'UN TERRAIN DE 1980 M<sup>2</sup> ENVIRON AU PROFIT DE MONSIEUR GIRAUDON**

M. GILAS donne lecture du projet de délibération.

En l'absence de question, le projet de délibération est soumis aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**23. SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA TOUQUES – DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE EN REMPLACEMENT DE M. GODEREAUX**

M. MIGNOT donne lecture du projet de délibération.

Madame Françoise BRETON se porte candidate pour siéger au sein du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques.

En l'absence de question, le projet de délibération est soumis aux voix.  
La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**24. SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA DIVES – ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES**

M. AUBEY fait savoir que la Communauté de Communes VAL ES DUNES a fait part de sa demande d'adhésion au Syndicat Mixte du Bassin de la Dives (SMBD) en vue d'exercer une partie de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de la Dives.

La Communauté d'Agglomération doit se prononcer sur cette demande d'adhésion pour les 18 communes concernées.

En l'absence de question, le projet de délibération est soumis aux voix.  
La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**25. SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA DIVES – DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT SUPPLEMENTAIRE**

M. AUBEY fait savoir que l'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie a entraîné une modification de sa représentativité au Syndicat Mixte du Bassin de la Dives passant de 13 à 14 délégués.

M. AUBEY propose de désigner Monsieur Jacques GARNAVAULT en qualité de titulaire et Monsieur Gérard HANNIN en qualité de suppléant. Ces deux élus représentent la commune de NOTRE DAME D'ESTREES-CORBON.

Messieurs Jacques GARNAVAULT et Gérard HANNIN sont désignés à l'unanimité respectivement en qualité de titulaire et de suppléant.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**26. DESIGNATION DE REPRESENTANTS DANS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CITE SCOLAIRE MARCEL GAMBIER A LISIEUX**

M. AUBEY fait savoir que la Communauté d'Agglomération doit désigner un représentant pour siéger au sein du conseil d'administration du Collège Marcel Gambier et un représentant au sein du conseil d'administration du Lycée Marcel Gambier.

M. AUBEY demande s'il y a des candidats parmi les élus de la Ville de Lisieux.

M. Jean-Paul SALLES se porte candidat aux deux postes.

M. Jean-Paul SALLES est élu à l'unanimité pour siéger au sein des deux conseils d'administration.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**27. MOTION POUR LE MAINTIEN DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE A LISIEUX**

M. AUBEY rappelle la grande mobilisation en cours pour le maintien du TGI de Lisieux. Il propose que le Conseil Communautaire adopte une motion ce soir.

Après en avoir largement discuté, M. AUBEY demande d'adopter la motion telle qu'elle a été jointe à la convocation.

Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## **28. QUESTIONS DIVERSES**

M. BEAUJAN pose une question à Mme BACQ DE PAEPE sur la distribution du journal de l'agglo.

Mme BACQ DE PAEPE répond que la distribution est en cours. D'ici une semaine, ce sera distribué partout.

M. CHARBONNEAU fait savoir que chaque délégué se voit remettre une pochette contenant deux documents touristiques. Un sur l'hébergement et le second sur les produits touristiques qui reprennent l'ensemble du territoire.

La refonte du site internet est en cours. Ce sera opérationnel pour fin juin.

M. AUBEY annonce deux dates à savoir :

- ✓ 19 mars : Séminaire des exécutifs pour évoquer le budget, la mutualisation et la structuration de la collectivité.
- ✓ 29 mai : Rencontre normande des membres adhérents de l'ADCF à la salle Canada sur le thème « les clés pour réussir les chantiers financiers pour les intercommunalités en 2018 ».

M. THILLAYE rebondit sur l'intervention de M. CHARBONNEAU.

Par rapport aux déplacements de la commission tourisme qui va à l'étranger, l'agglo ne présente qu'une seule photo : le cœur de la basilique.

Il considère que le territoire a beaucoup d'atouts sur le tourisme. Il cite un certain nombre de lieux.

Mme BACQ DE PAEPE répond qu'un reportage photos est en cours sur l'ensemble du territoire Lisieux y compris.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

*Il est rappelé que cette séance a été enregistrée sur support numérique. Dès lors, une copie de cet enregistrement peut être transmise sur simple demande.*

